

# COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU** vendredi 04 mars 2016

Séance Ordinaire 19 heures 00

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 15

Date de convocation : vendredi 26 février 2016

LE 04 mars 2016 le **Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.**

PRESENTS : Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

REPRESENTES : **Claude DESNOËS, Pierre DOL, Bernard NEAU**

Secrétaires de séance : Danielle FAY - Geneviève GIVAUDAN

### Délibérations du conseil:

DE 2016\_08- Taux des indemnités attribuées au Maire et aux adjoints à l'unanimité :

- **FIXE** au taux maximal soit **31%** le taux de l'indemnité allouée au Maire sur la base de l'indice brut 1015 conformément aux nouvelles dispositions
- **FIXE** à **8.25%** le taux de l'indemnité allouée aux trois autres adjoints détenteurs d'une délégation sur la base de l'indice brut 1015

Soit les sommes suivantes :

Le Maire	1178.46€
1 <sup>er</sup> adjoint	313.62€
2 <sup>ème</sup> adjoint	313.62€
3 <sup>ème</sup> adjoint	313.62€
4 <sup>ème</sup> adjoint	313.62€
<b>Total</b>	<b>2432.94</b>

DE 2016\_09- Répartition des sièges à la CCL à 7 voix "Pour" et 8 "abstentions":

- **VALIDE** la répartition en bleu ci dessous

Communes	Population municipale	Répartition actuelle des sièges	Répartition de droit commun	Accords locaux possibles					
Laragne-Montéglin	3491	10	11	13	12	12	11	11	10
Le Poët	743	3	3	3	3	3	3	3	3
Garde Colombe	545	2 (Eyguians)	2	2	2	2	2	2	2
Ventavon	498	3	2	2	2	2	2	2	2
Upaix	439	2	2	2	2	2	2	2	2
Lazer	348	2	1	2	2	2	2	2	2
Monétier Allemont	303	2	1	2	2	1	2	1	1
TOTAL	6367	24	22	26	25	24	24	23	22

DE 2016\_10- Choix de l'entreprise pour les travaux des Muriers à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre présentée par l'entreprise POLDER - Les résolues - 05300 LAZER pour un montant de 11 877€ HT pour le déplacement des réseaux secs et humides au lotissement "Les Mûriers".
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

DE 2016\_11- Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement de la placette Charrette à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre présentée par l'entreprise POINCELET - 05300 UPAIX pour un montant de 39 629.40€ HT pour la solution de base et l'option 1 pour des travaux d'aménagement de la placette Charrette.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

DE 2016\_12- Suppression de la régie bascule à 14 voix "pour" et 1 "abstention" :

**Article 1er** - la suppression de la régie recettes pour l'encaissement de la bascule.

**Article 2** - que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 110€ par an est supprimée.

**Article 3** – que la suppression de cette régie prendra effet dès le 1er mai 2016.

**Article 4** – que le directeur général et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

DE 2016 13- Borne de charge IRVE : gratuité du stationnement à l'unanimité :

- **DECIDE** d'assurer la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la commune et ce pendant une durée minimale de deux (2) ans à compter de la présente délibération.

DE 2016 14- Choix de l'entreprise pour l'étude de l'aménagement de l'ancien camping à 13 voix "Pour" et 2 "abstentions" :

- **ACCEPTE** le devis présenté par Alpes Provence Ingénierie et Conseils - 17 allée des genêts - 04200 SISTERON pour un montant de 3 960€ HT, pour l'étude de l'aménagement de l'ancien camping.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

DE 2016 15- Modification du nom de la ZA à l'unanimité :

- **VALIDE** le nom de "Parc d'Activité du Poët",
- **AUTORISE** le Maire à demander à la Communauté des Communes du Laragnais à procéder au changement de nom.

La séance est levée à 20 h 14.

**LE MAIRE**  
**Alain MONTAY**

  
